



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :
M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. DUNYACH Denis,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. PREHAM Anthony,
M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal, à Mme TORRENT Michèle

Absent(s) :
M. REDONDO Simon, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants ;

Vu le principe de la libre administration des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Céret dispose de barnums pouvant être mis à disposition dans le cadre de manifestations privées ou associatives,

Considérant la nécessité de fixer un cadre tarifaire clair et équitable pour leur location,

Considérant la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif local tout en assurant l'entretien et le renouvellement du matériel,

Considérant la nécessité de formaliser les modalités de mise à disposition, garantir l'entretien du matériel, responsabiliser les utilisateurs et permettre un accès équitable à ces équipements, il est proposé d'instaurer des tarifs de location, applicables aux particuliers et aux associations :

Usager	Tarif journalier	Caution	Remarques
Association avec siège social À Céret	500 €	2000 €	Sous conditions d'autorisation du maire Événement ponctuel
Usager hors association	750 €	2000 €	Sous conditions d'autorisation du maire Événement ponctuel

Date de convocation :
14/05/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 04
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

**Fixation des tarifs de
location des barnums
communaux**

La mise à disposition des barnums est soumise à la signature d'un contrat de location, précisant les conditions d'utilisation, de montage/démontage, de restitution et de responsabilité en cas de dégradation.

Le transport, le montage et le démontage sont assurés par la commune.

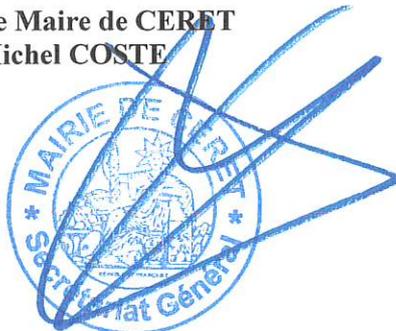
Les recettes provenant de ces locations seront encaissées au budget principal de la commune, à la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **APPROUVE** les tarifs sus mentionnés qui seront applicables pour toute demande à compter de ce jour,
- **APPROUVE** le projet de contrat de location et de la fiche de réservation qui devront être établis pour chaque location,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de locations à intervenir ainsi que tout document afférent à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
Géraldine BOURDIN

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



CONTRAT DE LOCATION DE BARNUM COMMUNAL

Entre les soussignés :

La Commune de Céret, représentée par Monsieur le Maire Michel COSTE

Adresse : Mairie – Boulevard Maréchal Joffre – 66400 CERET

Ci-après désignée "la Commune"

Et :

Nom / Dénomination : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Qualité : Particulier Association Autre (préciser) : _____

Représenté(e) par (si association) : _____

Article 1 – Objet du contrat

La Commune met à disposition du Locataire un ou plusieurs barnums communaux pour l'organisation de [nature de l'événement] le [date] à [lieu d'utilisation].

Article 2 – Matériel loué

Nombre de barnums : _____

Dimensions : _____

Accessoires fournis : Piquets Haubans Masse Autre : _____

Article 3 – Durée de la location

Du __/__/__ à __h__ au __/__/__ à __h__

Le matériel devra être restitué à la date prévue et en parfait état.

Article 4 – Conditions financières

Tarif de location : _____ €

Caution : _____ € (versée à la signature du contrat par chèque ou espèces – restituée après état conforme du matériel)

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250521-DCM622025-DE



Article 5 – Montage et démontage

- Réalisé par la commune
- Réalisé par le locataire (sous sa responsabilité)

Les barnums doivent être installés dans des conditions de sécurité conformes. En cas de vent fort ou intempéries, le Locataire s'engage à démonter immédiatement les structures.

Article 6 – Responsabilité

Le Locataire est responsable de tout dommage causé au matériel pendant la période de location. En cas de perte, vol ou dégradation, le coût de remplacement ou de réparation sera retenu sur la caution, ou facturé en sus si nécessaire.

Article 7 – Assurance

Le Locataire certifie être couvert par une assurance responsabilité civile pour la durée de la location. Attestation à fournir le jour de la signature du contrat.

Article 8 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent est celui du siège de la commune.

Fait à Céret, le _____

En deux exemplaires originaux

Le Locataire

(Signature précédée de la mention "lu et approuvé")

Le Maire

Michel COSTE

(Signature et cachet de la commune)

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250521-DCM622025-DE



FICHE DE DEMANDE DE RÉSERVATION DE BARNUM COMMUNAL

DEMANDEUR

Nom / Association : _____

Nom du responsable (si association) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Objet de la réservation

Manifestation privée (ex : mariage, anniversaire)

Manifestation publique / associative

Nature de l'événement : _____

Date(s) prévue(s) : du __/__/__ au __/__/__

Lieu prévu : _____

Matériel souhaité

Nombre de barnums : ____

Dimensions souhaitées (si choix possible) : _____

Besoin de montage par la commune : Oui Non

Engagement du demandeur

J'ai pris connaissance des conditions de location et m'engage à signer le contrat correspondant.

Je m'engage à restituer le matériel en bon état.

J'ai une assurance responsabilité civile couvrant cette utilisation.

Date : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250521-DCM622025-DE